

## APPEL A CANDIDATURE

### Session 21 E&P – Mars/Nov 2018

**Thématique**  
Agriculture paysanne  
et travailleurs  
migrants saisonniers

**Pays**  
Espagne - Almeria

### Présentation des organisations partenaires

---

- **Organisation d'envoi : Confédération Paysanne**

Créée en 1987, la confédération paysanne est un syndicat agricole qui milite pour une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement. Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées. La Confédération Paysanne combat un modèle agricole qui conduit à la domination économique de quelques structures hyperproductives et hyperconcentrées, tout comme elle s'oppose à une vision de l'agriculture « paysagère » ou de loisir. Les paysans ont une mission qu'ils sont les seuls à pouvoir remplir : nourrir les hommes. Leur travail a une valeur et doit leur assurer un revenu juste.

- **Organisation d'accueil : SOC**

Le SOC, implanté en Andalousie, est un syndicat de travailleurs agricoles. Créé en 1976 il a d'abord travaillé pour la défense des petits paysans et des paysans sans terre dans un contexte de concentration des terres par quelques propriétaires. Depuis quelques années, avec un nouveau type de gestion des exploitations agricoles, ayant entre autre comme conséquence l'arrivée massive de travailleurs migrants agricoles, le SOC se mobilise pour l'égalité des droits de ces travailleurs.

- **Sites Internet**

Site internet de la Confédération Paysanne : <https://www.confederationpaysanne.fr/>

Site internet du SOC : <http://socsatalmeria.org/>

Blog des volontaires : <https://medialibre.info/echanges-partenariats/>

### Contexte :

---

Les modèles agricoles ont subi de lourdes transformations en moins d'un demi-siècle. Nous sommes ainsi passés du modèle paysan et familial visant à nourrir les Hommes à un système industriel basé sur la compétitivité et la productivité.

Au sein de l'union européenne cela a été mis en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune qui favorise la concentration des bassins de production, induit la disparition de la petite paysannerie et une paupérisation croissante des populations paysannes et rurales générant une migration forcée.

Face à ce constat sur l'atteinte aux droits et à la dignité des travailleurs et sur l'appauvrissement général des paysans, la Via Campesina dont la Confédération Paysanne fait partie, et en partenariat avec des organisations de solidarité internationale (dont E&P), a mis en place un programme international « Agriculture Paysanne & Travailleurs migrants Saisonniers ». Depuis 2006, ce programme a permis d'établir un état des lieux de ces pratiques dans plusieurs pays européens, méditerranéens particulièrement en y envoyant des volontaires et en collectant leur témoignage. Si les contextes varient, les pratiques et les schémas sont relativement similaires : faux contrats, conditions de travail déplorables, pas de respect du droit du travail, condition d'hébergement et de vie indignes, surexploitation, dépendance des travailleurs...

**Le programme « travailleurs migrants saisonniers » est aujourd'hui porté par un réseau d'acteurs travaillant sur les questions des droits des travailleurs migrants saisonniers dans l'agriculture** ainsi que des droits paysans (syndicats agricoles, des associations environnementalistes, des associations de migrants, de défense des droits de l'Homme, de droit Social, etc.). Il est mené à l'échelle nationale, européenne et internationale (France, Tunisie, Maroc). Il doit permettre de :

- **approfondir la connaissance des situations des travailleurs migrants saisonniers** dans les bassins d'emploi comme dans les bassins de recrutement et de créer des réseaux de solidarité en lien avec les acteurs locaux (associations et syndicats),
- **mesurer l'impact des politiques de modernisation** sur la paysannerie
- **renforcer et de développer le réseau d'acteurs travaillant sur la** thématique et de **mettre en lumière les possibles initiatives.**
- **Sensibiliser le grand public (consommateurs, acteurs locaux...) sur ces questions**
- **Identifier des moyens et leviers d'actions et de mobilisation collective.**

Cette mission se déroulera principalement auprès du SOC (Espagne) mais sera réalisée en lien avec deux autres missions en Suisse et en France.

Par ailleurs il ne s'agit pas d'une mission exploratoire puisque 4 missions ont déjà été réalisées avec le SOC dans le cadre de ce programme (2007 – 2008- 2010 – 2011).

## Objectifs de la mission :

---

**Le/La volontaire sera chargé-e de:**

- Récolter de l'information auprès des agriculteurs, des travailleurs agricoles et des membres du réseau sur les questions de petite paysannerie et de conditions de travail en Espagne.
- Participer à l'organisation d'événements de sensibilisation sur ces questions auprès de nouveaux publics et contribuer à la réussite des rencontres organisées par l'association d'accueil (rencontre avec des agriculteurs, travailleurs, associatifs, syndicalistes, consommateurs, animation d'ateliers, tenue de stand...)
- Participer à la collecte d'informations sur les circuits de distribution des produits alimentaires et à la création d'outils de sensibilisation à destination des consommateurs
- Participer à la sensibilisation du grand public sur ces questions (articles, expositions, vidéos...)
- Identifier et aller à la rencontre des acteurs travaillant sur ces thématiques au niveau local
- Participer à la collecte d'informations concernant les travailleurs migrants saisonniers dans différents domaines (social, juridique, humain, économique, etc.)
- Contribuer au développement du partenariat entre les acteurs locaux mobilisés autour des droits des étrangers, ceux mobilisés pour la défense de la petite paysannerie en Espagne et les partenaires européens (Confédération paysanne, Coordination européenne de la Via Campesina), participation à des rencontres communes

**Durée de la mission :** 7 mois dont 5 sur le terrain

## Profil

---

### Compétences :

- Forte motivation
- Autonome, dynamique, organisé(e), force d'initiatives
- Bonne capacité rédactionnelle, autonomie et qualités d'organisation
- Intérêt pour les domaines de la Solidarité Internationale
- Intérêt pour les questions liées à l'agriculture paysanne
- Expérience/engagement associatif est un plus
- Maîtrise des logiciels bureautiques et internet

### Langues :

- Bon niveau de français
- Bon niveau d'espagnol

## Calendrier

---

**Préparation au départ à Paris** : du 26 mars au 18 avril 2018

**Terrain** : de fin avril à début octobre 2018 (5 mois)

**Capitalisation au retour à Paris** : du 15 octobre au 8 novembre 2018

## Statut

---

### Les missions sont proposées dans le cadre de l'engagement de service civique

#### Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

#### Indemnités

Pour les missions en France : 472,97 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire  
Pour les missions à l'international : 513,31 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire  
Pour l'ensemble des missions (France ou international), un co-financement est versé par E&P d'un montant de 107,58 euros par mois

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.